

Aurélia NOËL Coach Vocal



Contrat d'engagement – Cours de chant 2026/2027

ENGAGEMENT ET CALENDRIER

- L'élève s'engage sur un trimestre ou sur une année scolaire complète entre le 1^{er} septembre 2026 et le 3 juillet 2027.

Période de chaque trimestre :

- ✓ 1^{er} trimestre : 21 septembre 2026 au 18 décembre 2026
- ✓ 2^e trimestre : 11 janvier 2027 au 2 avril 2027
- ✓ 3^e trimestre : 5 avril 2027 au 2 juillet 2027

- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires de la zone A (académie de Poitiers) et les jours fériés sauf rattrapage selon les conditions ci-dessous.
- Le créneau hebdomadaire est fixé lors de l'inscription. Il pourra être modifié une seule fois au cours de l'année, sous réserve des disponibilités du professeur.

Lieu des cours : 17290 à FORGES ou en Visio (application « Zoom ») ou à domicile (coût supplémentaire selon trajet).

PAIEMENT

- L'engagement porte sur la totalité de la période choisie. Le paiement peut être effectué comptant ou selon un échéancier convenu lors de l'inscription. L'échelonnement du paiement ne modifie pas l'engagement.

ABSENCE DE L'ÉLÈVE

- En cas d'absence, l'élève (ou son responsable légal) prévient le professeur au plus tôt:
 - ✓ **Prévenue jusqu'à 48h à l'avance :** un rattrapage du cours peut être organisé selon les possibilités du professeur et ne sera pas nécessairement effectué sur le créneau habituel.
 - ✓ **Moins de 48h :** le cours est non-rattrapable et non-remboursable.

VIGILANCE : Tout cours non pris durant le trimestre est **perdu**. Il ne pourra être rattrapé sur le trimestre suivant.

ABSENCE DU PROFESSEUR

- En cas d'absence du professeur, elle préviendra par message ou appel au plus tôt. Le ou les cours non effectués seront rattrapés, notamment pendant les vacances scolaires de la zone A, selon les disponibilités de chacun. En cas d'impossibilité de rattrapage, un remboursement sera effectué à la fin du trimestre engagé, au titre des cours non dispensés.

INTERRUPTION DES COURS DE CHANT

- En cas d'interruption des cours du fait de l'élève, vous restez redevable de l'intégralité de vos droits d'inscription, il n'y aura donc pas de remboursement. Vous restez engagé jusqu'à la fin du contrat établi.
- En cas d'interruption anticipée de la part du professeur, les cours non-dispensés seront remboursés au prorata.

« Vous allez adorer vous surprendre ! »

« J'ai hâte de vous faire découvrir
une pédagogie concrète,
saine et bienveillante »

Aurélia NOËL,
votre coach vocal

Date et signature d'engagement de l'élève,

* Conditions : au cas par cas, à voir directement ensemble.

